



Vendredi 31 janvier 2020

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 2020

A 21h30, l'Assemblée générale est déclarée ouverte par Georges Zeyen, président de l'association.

Présents : 12
Procurations : 4

POINT à l'ORDRE DU JOUR

- **MODIFICATION DES STATUTS : article 9 "Composition du Comité"**

Les statuts de Nauticat établis historiquement en 1992 stipulent que le Comité est composé de 12 membres, élus lors de l'AG ordinaire. Malheureusement, depuis plusieurs années, il n'arrive pas à rassembler plus de 6 à 8 membres. Il est donc proposé de réduire le nombre de membres du comité de 12 à 9 membres.

Le quorum n'étant pas atteint pour valider cette modification lors de l'AG 2018, la proposition est soumise en AG extraordinaire où un quorum n'est pas nécessaire

La proposition est validée à l'unanimité des membres présents et fera l'objet d'une mise à jour des statuts.

CLOTURE DE l'ASSEMBLEE GENERALE

Le président invite toutes les personnes présentes au traditionnel verre de l'amitié qui clôture l'Assemblée Générale à 21h35.

G. ZEYEN
Président

P. TEMPE
Secrétaire